



## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction des Assemblées, Affaires générales et juridiques  
Service Travaux des Assemblées  
LY/SV

### COMPTE-RENDU DU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mai.

Par suite d'une convocation en date du 20 mai 2021 les membres composant le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne, en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis à la salle du conseil municipal, sise 12 rue Louis-Talamoni – rue Dimitrov, à 14h sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

#### Présents :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme MORGADO (donne pouvoir à M. CHATAUD avant le vote du point 3), M. AKKOUCHE (donne pouvoir à Mme MUSSOTTE-GUEDJ jusqu'au vote du point 4), Mme SAUSSEREAU, M. BASTIN, Mme CARPE, M. NGANDE, M. PICOT

#### **Adjoints au Maire,**

M. GAUDIERE, M. VIGUIE, M. RIBEIRO, M. LHOSTE, **Conseillers municipaux délégués**

M. BOULAY, Mme BENAHMED, M. VEDRINE, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL (donne pouvoir à M. TITOV avant le vote du point 13), M. FAUTRE (donne pouvoir à Mme KEITA-GASSAMA avant le vote du point 14), M. LURIER, Mme LE LAGADEC (sortie de séance avant le vote du point 24), Mme ADOMO, M. MAILLER, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA **Conseillers Municipaux**

#### Absents excusés :

Mme BERTRAND (donne pouvoir à M. DUVAUDIER), Mme DUVERGER (donne pouvoir à M. PICOT), Mme PARLOUAR (donne pouvoir à M. RIBEIRO), Mme BENOLIEL (donne pouvoir à M. BOULAY), Mme SAILLAND (sans pouvoir donné), M. SLIMOVICI (donne pouvoir à M. BASTIN), Mme DE OLIVEIRA (donne pouvoir à Mme THIROUX), M. BARON (donne pouvoir à M. LHOSTE), M. DE ALMEIDA COSTA FONTELAS (donne pouvoir à M. GOUPIL), M. SOLARO (donne pouvoir à Mme ADOMO), M. SY (donne pouvoir à M. MAILLER), Mme MASMOUSDI-LAJNEF (donne pouvoir à M. FAUTRE)

**Secrétaire de séance :** Mme Tatiana SAUSSEREAU

Monsieur le Maire, président de séance, après avoir procédé à l'appel et à l'enregistrement des pouvoirs, constatant que le quorum était acquis, a déclaré la séance ouverte.

	<b>Présents</b>	<b>Absents</b>	<b>Procurations</b>	<b>Votants</b>
<b>Points n°1 à 2</b>	36	13	12	48
<b>Points n°3 à 4</b>	35	14	13	48
<b>Points n°5 à 12</b>	36	13	12	48
<b>Point n°13</b>	35	14	13	48
<b>Points n°14 à 23</b>	34	15	14	48
<b>Points n°24 à 25</b>	33	16	14	47

Le Conseil municipal (à l'unanimité des suffrages exprimés) a adopté le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 février 2020.

Le Conseil municipal (à l'unanimité des suffrages exprimés) a adopté le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 février 2021.

Le Conseil municipal (à l'unanimité des suffrages exprimés) a adopté le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 mars 2021.

Le Conseil municipal a été **INFORME**, par le compte-rendu de Monsieur le maire, des décisions suivantes prises sur le fondement de la délibération n°2020-132 du 18 novembre 2020 par laquelle l'assemblée délibérante a donné délégation de compétence à Monsieur le Maire, en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

**DEC21-090 du 1<sup>er</sup> mars 2021**

Modification de la régie de recettes Médiathèque instituée auprès de la Médiathèque municipale Jean-Jacques Rousseau

**DEC21-091 du 1<sup>er</sup> mars 2021**

Clôture de la régie d'avances menues dépenses Culture, instituée auprès de la direction de la Culture

**DEC21-092 du 1<sup>er</sup> mars 2021**

Modification de la régie de recettes Cours d'adultes instituée auprès du service de l'enseignement

**DEC21-093 du 15 mars 2021**

Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la mise en vente par l'institut Gustave Roussy et la Fondation des Apprentis d'Auteuil du terrain à bâtir cadastré section DF n°246 d'une superficie de 476m<sup>2</sup> sis à Champigny-sur-Marne 15 rue Paul Vaillant Couturier.

**DEC21-095 à DEC21-126 du 26 mars 2021**

Renouvellement anticipé de concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture

Renouvellement de concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture

Concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture

Concession nouvelle dans le columbarium

**DEC21-127 à DEC21-187 du 2 avril 2021**

Concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture.

Concession nouvelle dans le columbarium.

Renouvellement anticipé de concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture.

Renouvellement de concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture au columbarium, dans le cimetière de Cœuilly.

Renouvellement de concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture.

**DEC21-188 du 16 mars 2021**

Modification de la régie d'avances Maison pour Tous Youri Gagarine.

**DEC21-189 du 2 avril 2021**

Centre de vacances d'Oléron

Convention de mise à disposition au profit de l'association la Main Solidaire.

Période: du 26 juillet (dîner) au 31 juillet 2021 (déjeuner pique-nique).

**DEC21-190 du 2 avril 2021**

Centre de vacances d'Argelès-sur-Mer

Convention de mise à disposition au profit de l'association Océane voyages.

Période: du 8 juillet (petit-déjeuner) au 17 juillet 2021 (petit-déjeuner)

**DEC21-191 du 12 avril 2021**

Défense de la Commune

Désignation de la S.C.P Gadiou-Chevallier pour représenter la Commune dans le cadre de la requête introduite, devant le Conseil d'État, par la société Free Mobile, concernant l'implantation d'un dispositif de téléphonie mobile sur un bâtiment situé 9 place de la Résistance.

**DEC21-192 du 14 avril 2021**

Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la mise en vente par madame BISSENI Eva du pavillon sis à Champigny-sur-Marne, 4 rue Rhin-et-Danube cadastré section DP n°213 pour 98m2, moyennant le prix de 155 000€ dont 9 000€ de commission d'agence à la charge du vendeur en vue de la relocalisation du groupe scolaire Jacques Solomon et de la restructuration de la voirie d'entrée de quartier du Bois-l'Abbé.

**DEC21-193 au DEC21-262 du 16 avril 2021**

Renouvellement pour maintien d'une sépulture.

Renouvellement anticipé pour maintien d'une sépulture.

Concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture.

Concession nouvelle dans le columbarium.

**DEC21-263 du 20 avril 2021**

Séjour Mystère. Convention d'accueil relative à l'organisation d'un Séjour Mystère avec la SARL Djuringa Juniors - 46 bis rue Louis Aulagne 6900 Oullins et la Commune de Champigny-sur-Marne.

**DEC21-264 du 20 avril 2021**

Local commercial situé au 40 rue Albert Thomas à Champigny-sur-Marne. Avenant n°3 au bail commercial du 18 juillet 2018 entre la SCI SIRIUS et la Commune.

**DEC21-265 du 20 avril 2021**

Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la mise en vente par les conjoints DA COSTA de bâtiments à usage d'habitation sis à Champigny-sur-Marne, 96 avenue Roger Salengro.

**DEC21-266 du 4 mai 2021**

Groupe scolaire Irène Joliot Curie – Logement de fonction sis 2, rue Irène Joliot Curie à Champigny-sur-Marne. Approbation de la convention d'occupation à titre précaire à compter du 1er Septembre 2019, au bénéfice de Madame Danielle TOURAINE, Professeur des écoles, d'un logement de fonction moyennant une indemnité d'occupation mensuelle, hors charges et hors taxes de 483,36 euros.

**DEC21-267 du 4 mai 2021**

Groupe scolaire Henri Bassis – Logement de fonction sis 73, rue du Monument à Champigny-sur-Marne. Approbation de la convention d'occupation à titre précaire à compter du 1er Septembre 2018 au bénéfice de Madame Antonella AGNOLIN, Professeur des écoles, d'un logement de fonction moyennant une indemnité d'occupation mensuelle, hors charges et hors taxes de 544,62 euros.

**DEC21-268 à DEC21-272 du 4 mai 2021**

Concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture

Renouvellement pour maintien d'une sépulture

**Décision n°20A117**

Travaux de remplacement de systèmes de sécurité incendie et équipements d'alarme au Groupe Scolaire Henri Bassis avec Aviss Services pour un montant de 94 249 €.

**Décision n°21A001**

Fourniture de repas pour le Centre de Vacances d'Argelès-sur-Mer avec API RESTAURATION pour un montant de 40 000 € HT maximum par an.

**Décision n°21A002**

Fourniture de repas pour le Centre de Vacances d'Argelès-sur-Mer avec API RESTAURATION pour un montant de 60 000 € HT maximum par an.

**Décision n°21A028**

Connexion aux serveurs pour centre de santé "CHORUS" avec ICT CHORUS pour un montant de 8 880€ HT par an.

**Décision n°21A029**

Progiciel dossier administratif et médical et dentaire pour centre de santé "CHORUS" avec ICT CHORUS pour un montant de 16 800 € HT par an.

**Décision n°21A043**

Contrat progiciel GALPE – Maintenance avec INFODECISION pour un montant de 4 464 € HT par an.

**Décision n°21A044**

Contrat de service de la plateforme de dématérialisation Marcoweb-demat-AWS externalisation de services applicatifs N° V17.11A-2129 avec AGYSOFT pour un montant de 5 299,39 € HT par an.

**Décision n°21A045**

Contrat de services d'utilisation du progiciel Marcoweb en mode hébergé (Saas) n° V14.14S-1291 avec AGYSOFT pour un montant de 14 484 € HT par an.

**Décision n°21A019**

Contrat d'assistance support et maintenance systèmes du parc informatique Apple du service communication avec CHERIKA INFORMATIQUES pour un montant entre 3 270 HT et 4 000 € par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

### 1) Fixation des taux de la Taxe locale sur la publicité (TLPE) pour l'année 2022 :

**D'APPROUVER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) pour l'année 2022, la grille des tarifs de la Taxe locale sur la publicité extérieure comme suit :

	<b>2022 Tarifs nationaux (euro/m<sup>2</sup>/an)</b>
Enseignes entre 7 m <sup>2</sup> et 12 m <sup>2</sup>	21,10 €
Enseignes entre 12 m <sup>2</sup> et 50 m <sup>2</sup>	42,20 €
Enseignes à partir de 50 m <sup>2</sup>	84,40 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de moins de 50 m <sup>2</sup>	21,10 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes sur support numérique de moins de 50 m <sup>2</sup>	63,30 €

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents se rapportant à l'application desdits tarifs, au recouvrement et à la mise en œuvre de la Taxe locale sur la publicité extérieure objet de la présente délibération.

**DE PRÉCISER** que la recette en résultant sera inscrite en section de fonctionnement, Nature 7368, sur chaque exercice concerné.

## **2) Protocole transactionnel avec la Société du Grand Paris :**

**D'APPROUVER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) le protocole transactionnel à passer entre la ville de Champigny-sur-Marne et la Société du Grand Paris relatif au financement des travaux nécessaires à la réalisation de la gare de Champigny centre et de l'ouvrage d'entonnement 1001P du Grand Paris Express.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

## **3) Acquisition de la parcelle cadastrée section DP n°212 sise 5 rue Jules-Appert :**

à la majorité des suffrages exprimés,

37 votes pour dont 10 procurations

5 votes contre dont 1 procuration : Mme CAPORAL, M. FAUTRE mandataire de Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV., Mme KEITA-GASSAMA Fily.

6 abstentions : Mme ADOMO mandataire de M. SOLARO, M. LURIER, Mme LE LAGADEC, M. MAILLER Jean-Jacques mandataire de M. SY Mamadou.

**D'ACQUERIR** la parcelle cadastrée section DP n° 212 d'une superficie d'environ 98 m<sup>2</sup> sise 5 rue Jules-Appert aux conditions suivantes :

- prix d'acquisition de 530 000 € ;
- jouissance différée d'un an maximum à compter de la signature de l'acte notarié contre remise d'un séquestre de 100 000 € et une indemnité de 200 € par jour de retard dans la libération des lieux.

**DE DESIGNER** l'étude notariale de Nogent Paris Est Notaires – 78 Grande Rue Charles-de-Gaulle – 94130 Nogent-sur-Marne – pour la rédaction de l'acte notarié.

**D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir à l'effet de transférer la propriété, ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

**DE PRÉCISER** que la dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice 2021.

## **4) Cession par la Commune au profit de Monsieur ZAGDOUN Charles-David et Madame BENISTY Ava (épouse ZAGDOUN) de la parcelle cadastrée section AP n° 46 pour 412 m<sup>2</sup> sise 50 rue Diderot :**

à la majorité des suffrages exprimés,

39 votes pour dont 10 procurations

5 votes contre dont 1 procuration : Mme CAPORAL, M. FAUTRE mandataire de Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV., Mme KEITA-GASSAMA Fily.

4 abstentions : Mme ADOMO mandataire de M. SOLARO, M. MAILLER Jean-Jacques mandataire de M. SY Mamadou.

**D' ANNULER** la promesse de vente approuvée par délibération n°2021-007 en date du 3 février 2021 portant sur la parcelle cadastrée section AP n°46 pour 412 m<sup>2</sup> sise 50 rue Diderot et consentie au profit de Monsieur ZAGDOUN Charles-David.

**D'APPROUVER** la promesse de vente de la parcelle cadastrée section AP n°46 pour 412 m<sup>2</sup> sise 50 rue Diderot et consentie au profit de Monsieur ZAGDOUN Charles-David et Madame BENISTY Ava, moyennant le prix de 300 000 €.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente, l'acte à intervenir à l'effet de transférer la propriété, ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

**D'INDIQUER** que la recette sera inscrite au budget de l'exercice 2022.

## 5) Cession au profit de la SCCV Champigny-sur-Marne Ilot Verdun des parcelles communales inscrites dans l'îlot Verdun :

à la majorité des suffrages exprimés,

37 votes pour dont 9 procurations

7 votes contre dont 2 procurations : Mme CAPORAL, M. FAUTRE mandataire de Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV., Mme KEITA-GASSAMA Fily, M. MAILLER Jean-Jacques mandataire de M. SY Mamadou.

4 abstentions dont 1 procuration: Mme ADOMO mandataire de M. SOLARO, M. LURIER, Mme LE LAGADEC.

**DE CONSTATER** la caducité des deux promesses de vente signées le 4 juillet 2019 entre la Commune, la SA OGIC et la SAEM SADEV94 portant sur les parcelles non bâties cadastrées section AV n°152b (environ 676 m<sup>2</sup>) sise 198, rue de Verdun, AV n°159 (environ 500 m<sup>2</sup>) sise 24 bis ave Carnot et DP1 (environ 807 m<sup>2</sup>) incluses dans l'îlot Verdun moyennant le prix de 1 405 660 € HT et les parcelles bâties cadastrées section AX n°30 (environ 364 m<sup>2</sup>) sise 4, place Lénine et AX n°31 (environ 342 m<sup>2</sup>) sise 6, place Lénine incluses dans l'îlot Carnot moyennant le prix de 1 763 340 €.

**D'ANNULER** la délibération du conseil municipal n°2019-089 du 26 juin 2019 approuvant les promesses de vente susmentionnées.

**D'APPROUVER** la promesse de vente portant sur la cession au profit de la SCCV Champigny-sur-Marne Ilot Verdun, des parcelles non bâties cadastrées section AV n°152p (environ 676m<sup>2</sup>) sise 198, rue de Verdun, AV n°159 (environ 500m<sup>2</sup>) sise 24 bis ave Carnot et DP1 (environ 807m<sup>2</sup>) moyennant le prix de 1 700 000 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente, l'acte authentique à l'effet de transférer la propriété ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

**DE PRECISER** que la recette est inscrite au budget de l'exercice 2021.

## 6) Programme d'actions 2021 du Contrat de Ville :

à l'unanimité des suffrages exprimés,

37 votes pour dont 9 procurations

11 abstentions dont 3 procurations : Mme CAPORAL, M. FAUTRE mandataire de Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. LURIER, Mme LE LAGADEC, Mme ADOMO mandataire de M. SOLARO, M. TITOV, M. MAILLER Jean-Jacques mandataire de M. SY Mamadou, Mme KEITA-GASSAMA Fily.

**DE PRENDRE ACTE** du programme d'actions 2021 du Contrat de ville selon le tableau de financements, acté lors du comité de pilotage du 18 mars 2021.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire de Champigny-sur-Marne ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs, notamment l'Agence nationale de cohésion des territoires et le Conseil départemental, à poursuivre les négociations avec ces derniers et à signer tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence.

#### **7) Marchés aux comestibles - Approbation de l'avenant n°6 à la concession de service public portant adaptation du montant de redevance contractuelle pour l'année 2020 en raison du confinement généralisé du printemps 2020 :**

**D'APPROUVER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) l'avenant n°6, portant adaptation du montant de redevance contractuelle pour l'année 2020 à hauteur de 93 005,90€ relatif à la délégation de service public des marchés aux comestibles en raison du confinement généralisé du printemps 2020.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

#### **8) Opération « 39-43 rue Alexandre Fourny » :**

**D'ACCORDER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) sa garantie communale à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total maximum de de 15 430 256,00 euros souscrit par la SA d'HLM SEQENS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt suivantes :

Contrat de prêt n° 116433 d'un montant maximum de quinze millions quatre-cent-trente mille deux-cent-cinquante-six euros (15 430 256,00 euros) constitué de trois lignes du prêt :

- PLS PLSDD 2017, d'un montant de deux millions sept-cent-cinquante-huit mille quatre-vingt-treize euros (2 758 093,00 euros) ;
- PLUS, d'un montant de six millions neuf-cent-dix-sept mille vingt euros (6 917 020,00 euros) ;
- PLUS foncier, d'un montant de cinq millions sept-cent-cinquante-cinq mille cent-quarante-trois euros (5 755 143,00 euros).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

Ce prêt est destiné à financer le programme d'acquisition en VEFA de 126 logements locatifs sociaux, aux 39-43 rue Alexandre Fourny à Champigny-sur-Marne.

Le montant de chaque ligne de prêt ne pourra en aucun cas être dépassé et il ne pourra pas y avoir de fongibilité entre chaque ligne de prêt.

**D'ACCORDER** la garantie communale pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA d'HLM SEQENS sise Immeuble BE Issy 14 Boulevard Garibaldi 59, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

**DE S'ENGAGER**, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**DE S'ENGAGER** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

**D'APPROUVER** le projet de convention de réservation du contingent communal.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention de réservation du contingent communal intervenant entre la SA d'HLM SEQENS et la Commune de Champigny-sur-Marne.

#### **9) Opération Gabriel Péri – Convention de réservation du contingent communal :**

**D'APPROUVER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) le projet de convention de réservation du contingent communal.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention de réservation du contingent communal intervenant entre la SCIC d'HLM IDF HABITAT et la Commune de Champigny-sur-Marne.

*Monsieur le Maire et Mme Chrysis CAPORAL, membres du Conseil d'Administration de la SCIC d'HLM IDF Habitat, ne participent pas au vote.*

#### **10) Opération « Peupliers» - Convention de réservation du contingent communal :**

**D'APPROUVER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) le projet de convention de réservation du contingent communal.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention de réservation du contingent communal intervenant entre VALOPHIS HABITAT OPH DU VAL-DE-MARNE et la Commune de Champigny-sur-Marne.

*Madame ADOMO ne prends pas part au vote pour raison de mandat.*

#### **11) Cahier des charges de rétrocession du droit au bail commercial portant sur le local sis 40, rue Albert Thomas :**

**D'APPROUVER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) le cahier des charges de rétrocession du droit au bail commercial portant sur un local sis 40 rue Albert Thomas à Champigny-sur-Marne.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer un appel à candidatures en vue de trouver un repreneur.

**12) Convention relative à la participation financière du Conseil régional d'Ile-de-France dans le cadre de l'acquisition et du remplacement d'équipement médical du centre municipal de santé Maurice Ténine :**

**D'APPROUVER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) les termes de la convention d'objectifs entre le Conseil Régional d'Ile-de-France et la Commune de Champigny-sur-Marne.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, par délégation, à signer ladite convention et tout document tant administratif que financier tendant à l'exécution de cette délibération.

**DE PRECISER** que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

**13) Déclaration d'intention et de volonté expresses de résilier de façon anticipée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la « convention de coopération pour un développement de la restauration sociale collective fondé sur la gestion publique en régie mutualisée de production culinaire » entre la commune de Champigny-sur-Marne et le Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO) :**

à la majorité des suffrages exprimés,

37 votes pour dont 9 procurations

9 votes contre dont 3 procurations : M. FAUTRE mandataire de Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. LURIER, Mme LE LAGADEC, Mme ADOMO mandataire de M. SOLARO, M. TITOV mandataire de Mme CAPORAL, M. MAILLER Jean-Jacques mandataire de M. SY Mamadou, Mme KEITA-GASSAMA Fily.

2 abstentions dont 1 procuration : Mme ADOMO mandataire de M. SOLARO.

**DE DECLARER** son intention et sa volonté expresses de résilier de façon anticipée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la convention entre la Commune et le SIRESCO ayant pour objet « la coopération pour un développement de la restauration sociale collective fondé sur la gestion publique de production culinaire en régie mutualisée ».

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

**14) Reversement des participations familiales suite à l'annulation du séjour classe transplantée à Flumet du 8 au 17 mars 2021 regroupant 23 élèves :**

**D'AUTORISER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) le remboursement aux familles des montants perçus au titre de la classe transplantée à Flumet du 8 au 17 mars 2021 qui a dû être annulée.

**DE PRECISER** que le montant du reversement fera l'objet du décompte individuel, qui devra être accompagné des pièces nécessaires au remboursement.

**DE PRECISER** que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2021.

**15) Reversement des participations familiales suite à l'annulation des séjours de classes transplantées du mois de mai à Argelès-sur-Mer pour 35 élèves :**

**D'AUTORISER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) le remboursement aux familles des montants perçus au titre des classes transplantées à Argelès-sur-Mer du 3 au 12 mai 2021.

**DE PRECISER** que le montant du reversement fera l'objet d'un décompte individuel, qui devra être accompagné des pièces nécessaires au remboursement.

**DE PRECISER** que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2021.

**16) Reversement des participations familiales suite à l'annulation des séjours vacances « Chantier Conduite se déroulant du 14 au 21 février 2021 et du 18 au 24 avril 2021 (6 familles) :**

**D'AUTORISER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) le remboursement aux familles des montants perçus au titre des séjours vacances « Code conduite » devant se réaliser du 14 au 21 février et du 18 au 24 avril 2021.

**DE PRECISER** que le montant du reversement fera l'objet du décompte individuel, qui devra être accompagné des pièces nécessaires au remboursement.

**DE PRECISER** que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2021.

**17) Reversement des participations familiales suite à l'annulation des séjours de classes transplantées du mois de mai et juin à Oléron pour 47 élèves :**

**D'AUTORISER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) le remboursement à chaque famille concernée des règlements acquittés au titre des classes transplantées à Oléron sur le mois de mai et juin 2021 :

- classe transplantée du 03/05 au 12/05/2021 ;
- classe transplantée du 02/06 au 11/06/2021 ;
- classe transplantée du 14/06 au 23/06/2021.

**DE PRECISER** que le montant du reversement fera l'objet d'un décompte individuel, qui devra être accompagné des pièces nécessaires au remboursement.

**DE PRECISER** que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2021.

**18) Reversement des participations familiales suite à l'annulation des séjours de classes transplantées du 2 au 15 avril 2021 à Oléron et à Argelès-sur-Mer regroupant 53 élèves :**

**D'AUTORISER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) le remboursement aux familles des montants perçus au titre des séjours « classes transplantées » à Oléron et Argelès du 2 au 15 avril 2021 qui ont dû être annulés.

**DE PRECISER** que le montant du reversement fera l'objet d'un décompte individuel, qui devra être accompagné des pièces nécessaires au remboursement.

**DE PRECISER** que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2021.

**19) Convention pour les ALSH - Accueil Adolescents entre la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne et la Commune de Champigny-sur-Marne :**

**D'APPROUVER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement n°133570 de prestation de service relative à l'accueil de loisirs sans hébergement pour les adolescents ci-annexée à intervenir entre la Commune de Champigny-sur-Marne et la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne pour quatre ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

**20) Reversement de la participation annuelle encaissée pour les activités sportives municipales adultes / retraités – saison 2020/2021 :**

**DE REMBOURSER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) intégralement à l'usager la somme versée lors de son inscription aux activités sportives municipales adultes/retraités 2020-2021.

**D'INDIQUER** que la demande de remboursement devra intervenir par un écrit de l'usager inscrit, accompagné des pièces nécessaires au remboursement et présenté avant le 30 juin 2021.

**DE PRECISER** que le montant du reversement fera l'objet d'un décompte individuel et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

**21) Création de deux postes de Chef(fe) de projet informatique (Systèmes d'information et Infrastructures) :**

à la majorité des suffrages exprimés,

39 votes pour dont 10 procurations

9 abstentions dont 4 procurations : M. LURIER, Mme LE LAGADEC, M. TITOV mandataire de Mme CAPORAL, M. MAILLER Jean-Jacques mandataire de M. SY Mamadou, Mme KEITA-GASSAMA Fily mandataire de M. FAUTRE et de Mme MASMOUDI-LAJNEF.

**DE CREER et D'INSCRIRE** au tableau des effectifs de la ville de Champigny-sur-Marne les emplois suivants :

2 emplois de Chef de projet informatique (Systèmes d'information et Infrastructures) à temps complet.

## 22) Création du poste de Directeur(trice) du lien social et de la vie citoyenne :

à la majorité des suffrages exprimés,

42 votes pour dont 12 procurations

2 votes contre dont 1 procuration : M. MAILLER Jean-Jacques mandataire de M. SY Mamadou

4 abstentions dont 1 procuration : M. LURIER, Mme LE LAGADEC, Mme ADOMO mandataire de M. SOLARO

**DE CREER et D'INSCRIRE** au tableau des effectifs de la Commune de Champigny-sur-Marne un emploi de Directeur(trice) du lien social et de la vie citoyenne à temps complet.

## 23) Désignation d'un nouveau représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration du lycée Langevin Wallon :

à l'unanimité des suffrages exprimés,

37 votes pour dont 10 procurations

9 abstentions dont 4 procurations : M. LURIER, Mme LE LAGADEC, M. MAILLER Jean-Jacques mandataire de M. SY Mamadou, Mme KEITA-GASSAMA Fily. M. TITOV mandataire de Mme CAPORAL, Mme KEITA-GASSAMA mandataire de M. FAUTRE et de Mme MASMOUDI-LAJNEF

Ne prends pas part au vote : Mme ADOMO mandataire de M. SOLARO

**DE METTRE FIN** aux fonctions de Monsieur Philippe LHOSTE au sein du conseil d'administration du lycée Langevin WALLON.

**DE DESIGNER** Monsieur Franck BARON en qualité de membre représentant de la Commune pour siéger dans le conseil d'administration du lycée Langevin WALLON.

**DE PRECISER** que l'article 2 de la délibération n°2020-087 du conseil municipal du 23 septembre 2020 susvisée est désormais modifié comme suit :

COLLEGES /LYCEES	NOM DES REPRESENTANTS
Collège Lucie Aubrac (- 600 élèves)	Wilfrid BASTIN
Collège Elsa TRIOLET (-600 élèves)	Léon NGANDE
Collège Willy RONIS (+600 élèves)	Delphine BERTRAND
Collège Paul Vaillant COUTURIER (+600 élèves)	Jacqueline BENAHMED
Collège Rol TANGUY (+600 élèves)	Alain CHATAUD
Lycée Louise MICHEL	Catherine MUSSOTTE-GUEDJ
<b>Lycée Langevin WALLON</b>	<b>Franck BARON</b>
Lycée d'Enseignement Professionnel Gabriel PERI	Christian FAUTRE
Lycée Marx DORMOY	Sabrina ABCHICHE

## 24) Désignation d'un représentant de la Commune de Champigny-sur-Marne à l'assemblée générale de l'association Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne :

à l'unanimité des suffrages exprimés,

37 votes pour dont 10 procurations

8 abstentions dont 4 procurations : M. LURIER, M. MAILLER Jean-Jacques mandataire de M. SY Mamadou, Mme KEITA-GASSAMA Fily. M. TITOV mandataire de Mme CAPORAL, Mme KEITA-GASSAMA mandataire de M. FAUTRE et de Mme MASMOUDI-LAJNEF

1 refus de vote : Mme ADOMO mandataire de M. SOLARO

**DE DESIGNER**, Monsieur Saphir AKKOUCHE en qualité de représentant de la Commune de Champigny-sur-Marne à l'assemblée générale de l'association de la Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne.

**25) Désignation d'un représentant suppléant pour représenter la Commune de Champigny-sur-Marne, au sein du comité du Syndicat mixte d'action foncière du département du Val-de-Marne :**

à l'unanimité des suffrages exprimés,

37 votes pour dont 9 procurations

8 abstentions dont 4 procurations : M. LURIER, M. MAILLER Jean-Jacques mandataire de M. SY Mamadou, M. TITOV mandataire de Mme CAPORAL, Mme KEITA-GASSAMA mandataire de M. FAUTRE et de Mme MASMOUDI-LAJNEF

2 refus de vote : Mme ADOMO mandataire de M. SOLARO

**DE DESIGNER**, Monsieur Michel DUVAUDIER pour représenter la Commune de Champigny-sur-Marne pour siéger et agir au sein du comité du Syndicat mixte d'action foncière du département du Val-de-Marne (SAF 94) en qualité de délégué suppléant en cas d'empêchement de Monsieur Philippe DUBUS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h54

et ont, les membres présents, signé après lecture.



Le Maire  
Président de séance

Le Secrétaire de séance

Mme SAUSSEZEAU

**NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION AU SERVICE TRAVAUX DES ASSEMBLEES :**

- DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
- DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
- DU REGISTRE DES ARRETES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.
- DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.

➤ COMPTE RENDU AFFICHE LE 02 JUIN 2021